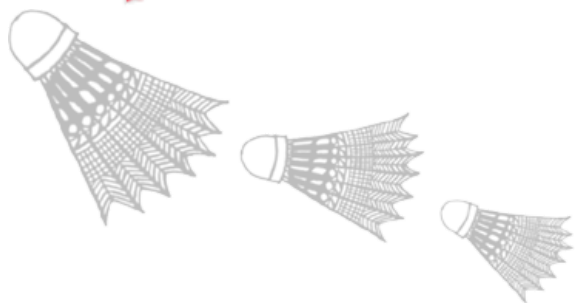


8° Festivolants



**7 et 8 décembre
2019**

N° d'autorisation LAB : 1901342

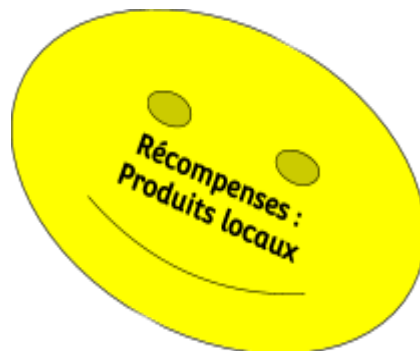
Tournoi SENIOR de P12 à N2

Non ouvert aux NC

**Simple OU Mixtes le samedi
Doubles le dimanche**



Salle Laloubère



Avec la participation de notre partenaire :

GénérationBad
.com

8°Festivolants Saint-Séverin – 7 et 8 décembre 2019

Tournoi SENIOR de P12 à N2

Non ouvert aux NC

- LIEU :** Salle Laloubère, Boulevard de l'Espérance – 40500 SAINT-SEVER
(plan joint aux convocations)
- SÉRIES :** Seniors de P12 à N2
SH, SD ou Mixte le samedi – DH, DD le dimanche
- HORAIRES :** Appel des joueurs :
TABLEAUX – le samedi 7/12 à partir de 7h30, début des matches à 8h00, pour les simples et les mixtes. Les 1/4, 1/2 et finales de chaque série seront susceptibles d'être jouées le dimanche pour éviter le dépassement des 8 matchs et favoriser le jeu en poule de 3, 4 ou 5.
– le dimanche 8/12 à partir de 07h30, début des matches à 08h00 pour les Double Hommes et Double Dames.
- LICENCE :** Les joueurs devront être en possession de la licence définitive ou de la licence provisoire imprimable sur Poona lors du contrôle prévu en début de compétition.
- VOLANTS :** Ils sont à la charge des joueurs. Les volants à utiliser seront ceux choisis par le Comité d'Organisation en fonction de la liste homologuée par la FFBad.
- RÈGLEMENT :** Ci-joint. Il sera affiché dans la salle et à disposition à la table de marque. Tout joueur devra en prendre connaissance avant le début de la compétition.
- INSCRIPTIONS :** **Inscriptions limitées à 120 compétiteurs.**
Les tableaux seront constitués par Série en tenant compte du CPPH.
En aucun cas plus de 8 matchs ne seront autorisés par jour et par joueur, selon le règlement en vigueur de la FFBad.
Le droit d'inscription est fixé à :
15 € pour 1 tableau – 19 € pour 2 tableaux
Les engagements devront nous parvenir au plus tard le **lundi 25 novembre 2019**, cachet de la poste faisant foi, accompagnés du règlement par chèque de la totalité du montant des inscriptions, à l'ordre de SASS BADMINTON et adressés à Martine CHABAUD- 16, Rue de la Rivière – 40 800 AIRE SUR L'ADOUR.
Les inscriptions envoyées par mail (lessassduvolant@gmail.com) devront être confirmées par le règlement des inscriptions au plus tard le lundi 25 novembre 2019, cachet de la poste faisant foi.
Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
Tout forfait non déclaré avant le 29 novembre 2018 à 20h et non justifié auprès de la LNAQ ne sera pas remboursé. Les forfaits éventuels pourront être déclarés par téléphone à Martine au 06.88.73.71.84.
- RESTAURATION :** Une buvette sera à la disposition des joueurs sur place.
- HÉBERGEMENT :** Une liste des hôtels, gîtes, chambres d'hôtes est jointe.
- RÉCOMPENSES :** Vainqueurs et finalistes seront récompensés par des produits locaux au fur et à mesure de la compétition dès la fin des tableaux.

8° Festivolants Saint-Séverin – 7 et 8 décembre 2019

Tournoi SENIOR de P12 à N2

Non ouvert aux NC

Règlement particulier de la compétition

- ARTICLE 1 :** Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux licenciés de la FFBad **Seniors classés de P12 à N2. Non ouvert aux NC.**
- ARTICLE 2 :** Tous les participants devront être régulièrement licencié auprès de la FFBad. Un joueur dont la licence ne sera pas à jour dans Poona le jour de la confection des tableaux ne pourra être accepté sur la compétition.
- ARTICLE 3 :** Le Comité Organisateur se réserve le droit de regrouper certaines catégories en cas d'insuffisance d'inscrits dans un tableau en accord avec le Juge Arbitre, dans l'intérêt du tournoi. Le Comité Organisateur se réserve aussi le droit de limiter le nombre d'inscriptions des joueurs dans certaines catégories pour le bon déroulement du tournoi.
- ARTICLE 4 :** Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge Arbitre **Stéphane LEMARCHAND**. Ses décisions seront sans appel.
- ARTICLE 5 :** Une tenue de sport correcte sera exigée, selon les termes des règles de la FFBad.
- ARTICLE 6 :** Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBad.
– si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis 1 fois ;
– si le volant touche les structures pendant le jeu, il sera compté faute.
- ARTICLE 7 :** Les volants seront à la charge des joueurs et devront être homologués FFBad. En cas de litige, les volants officiels du tournoi seront : MAVIS 370 pour les plastiques et BABOLAT 2 pour les plumes. Ils seront en vente sur le stand de Génération Bad dans la salle.
- ARTICLE 8 :** L'échéancier du tournoi sera affiché dans la salle par journée. Les matches pourront être appelés avec 45 minutes d'avance sur l'horaire prévu. Il est donc indispensable que les joueurs soient présents dans la salle au moins 1 heure avant le début du match. [Les joueurs seront appelés en zone d'attente puis disposeront de 3 minutes après leur appel pour se présenter sur le terrain, s'échauffer, essayer les volants et débiter le match.](#) En cas de retard constaté dès son appel sur le terrain, le joueur sera déclaré WO par le Juge Arbitre et sanctionné par la Commission Régionale d'Arbitrage. **Tout joueur désirant s'absenter pendant la compétition devra obligatoirement en référer au Juge Arbitre et à la table de marque.**
- ARTICLE 9 :** Les tableaux seront constitués par Séries au CPPH en poules de 4 ou 5. **Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.** Les matches de poule seront en auto arbitrage. Des arbitres officiels pourront officier en cas de nécessité.
- ARTICLE 10 :** **Rappel des sanctions.** Tout forfait volontaire, c'est-à-dire, tout joueur qui ne se présente pas à une compétition à laquelle il était inscrit et qui ne fournit pas de justificatif dans les 5 jours suivant cette compétition, entraîne une sanction consistant en l'interdiction de toute compétition pendant 2 mois pour une première infraction, et de 6 mois en cas de récidive au cours de la même saison.